

L'affaire Légeret passera à la télévision française

La saga judiciaire du triple meurtre de Noël 2005 à Vevey inspire les auteurs et les réalisateurs. Un tournage a eu lieu la semaine dernière pour l'émission *Faites entrer l'accusé* de France 2

La tragédie de la villa des Ruerettes, à Vevey, se trouve déjà au centre de deux livres: *Le triple crime de Vevey*, de Michel Bory, et *Le huis clos de l'affaire Légeret*, qui est en fait le scénario d'un film signé Michel Nussbaumer. La RTS s'est aussi penchée, dans le cadre de *Zone d'ombre*, sur la saga judiciaire qui a mené F.L., accusé du meurtre de sa mère, de sa sœur et d'une amie de la famille, en prison à vie.

Même les Français commentent à s'intéresser à l'une des plus incroyables sagas criminelles que le canton de Vaud ait connues. Une équipe de *Faites entrer l'accusé*, l'émission appréciée des amateurs d'affaires judiciaires diffusée régulièrement en fin de soirée le dimanche sur France 2, a tourné la semaine dernière entre Vevey et Lausanne. «Notre but était de rassembler des témoignages intéressants. Il ne s'agit pas



F.L., ici en juin 2008, alors qu'il arrive au Tribunal de Vevey. ARC-A

d'une contre-enquête. Nous sommes très factuels. Nous suivons la trame du dossier de l'instruction en le replaçant dans le contexte de l'époque», explique Géraldine Laura, journaliste, qui était accompagnée d'un cameraman et d'un preneur de son.

Présentée de 2000 à juin 2011 par Christophe Hondelatte, reprise ensuite par Frédérique Lantieri, l'émission se concentrait surtout sur des affaires françaises. Mais le réservoir de dossiers criminels susceptibles d'alimenter une émission n'est pas inépuisable.

Depuis une année, *Faites entrer l'accusé* élargit donc son champ d'action aux pays voisins francophones comme la Suisse ou la Belgique. L'affaire Légeret n'a pas eu d'écho particulièrement intense dans l'Hexagone, mais là n'est pas l'essentiel: «Nous recherchons des affaires complexes, qui ont eu un retentissement dans les régions où elles se sont déroulées», explique Géraldine Laura.

Le principe de *Faites entrer l'accusé*, c'est de faire vivre l'enquête judiciaire en se fondant sur

les témoignages de policiers, d'avocats, de magistrats ou de journalistes qui ont travaillé sur le dossier. Pour l'affaire Légeret, on retrouvera sur France 2 Me Robert Assaël, l'avocat genevois de F.L. pour le deuxième procès, le procureur général Eric Cottier, Patrice Mangin, directeur du Centre universitaire romand de médecine légale, le Dr Vincent Castella, spécialiste des analyses d'ADN, Alexandre Girod, chef de la police de sûreté vaudoise, et des journalistes de *24 heures*. Des proches des victimes ont été interrogés, de même que des amis de F.L. ou des gens qui l'ont soutenu.

Les adeptes de *Faites entrer l'accusé* retrouveront donc les ingrédients qu'ils apprécient, adaptés à la sauce vaudoise, un brin dépaysante pour l'équipe de tournage française. La journaliste a découvert que la justice, dans notre canton, travaille davantage sous le sceau du secret que dans son pays d'origine: «Chez vous, pour s'exprimer publiquement, les avocats doivent être déliés du secret professionnel par leur client, même lorsque leur collaboration est terminée. Ce n'est pas le cas en France où ils peuvent s'exprimer librement», relève Géraldine Laura. **Philippe Maspoli**